



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.EIA/2008/1
20 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTIÈRE

Quatrième réunion
Bucarest, 19-21 mai 2008
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS EN SUSPENS

EXAMEN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCOULANT
DE LA CONVENTION

Rapport de la douzième réunion du Comité d'application

Rapport du Comité d'application

Résumé

La Réunion des Parties a instauré le Comité d'application qui est chargé d'examiner si les Parties respectent les obligations qu'elles ont contractées au titre de la Convention en vue de les aider à remplir pleinement leurs engagements (décision II/4). Le présent rapport rend compte de la douzième réunion du Comité d'application, qui s'est tenue à Genève du 26 au 28 juin 2007, eu égard aux éléments ci-après: a) la structure et les fonctions du Comité d'application ainsi que les procédures à suivre pour l'examen du respect des obligations (décision III/2); et b) le plan de travail adopté (décision III/9). Les participants à la réunion ont élaboré un avant-projet de conclusions et de recommandations comme suite à la soumission par la Roumanie d'une communication dans laquelle celle-ci exposait ses préoccupations quant au respect par l'Ukraine de ses obligations au titre de la Convention.

I. INTRODUCTION

1. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant les Parties ci-après: Allemagne (M. Matthias Sauer), Arménie (M^{me} Margarita Korkhmazyan), Croatie (M^{me} Vesna Montan), Finlande (M^{me} Seija Rantakallio), Kirghizistan (M^{me} Tatiana Filkova), Pologne (M. Jerzy Jendroska) et Slovaquie (M. Tomáš Černoš). L'ex-République yougoslave de Macédoine, membre du Comité, n'était pas représentée.
2. M^{me} Rantakallio, Présidente, a ouvert la réunion le mardi 26 juin 2007 et souhaité au Comité la bienvenue à Genève. Elle a indiqué que l'ordre du jour provisoire informel de la réunion avait pour objet de permettre au Comité d'examiner en priorité la communication de la Roumanie. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'établi par le secrétariat.

II. COMMUNICATION DE LA ROUMANIE

3. M. Joost Terwindt, Président de la Commission d'enquête, a présenté les activités de celle-ci en s'attachant notamment à recenser les effets «importants» liés au projet de canal de Bystroe. La Commission avait achevé ses travaux le 10 juillet 2006. Elle avait estimé à l'unanimité que le projet de canal aurait probablement un impact transfrontière préjudiciable important sur l'environnement (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/4, par. 21).
4. Le 23 janvier 2007, le Gouvernement roumain a soumis au Comité une communication dans laquelle il exposait ses préoccupations quant au respect par l'Ukraine de ses obligations au titre de la Convention en ce qui concerne le projet de canal de Bystroe, compte tenu de l'avis de la Commission d'enquête sur son impact environnemental. Le Comité a étudié la communication à sa onzième réunion et a décidé d'examiner l'affaire avec des délégations des deux Parties (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/4, par. 23 à 25).
5. Le 26 juin 2007, le Comité a entrepris des travaux préparatoires à l'examen de la communication. À l'occasion d'une réunion tenue avec les deux délégations les 27 et 28 juin 2007, il a invité successivement la délégation roumaine à présenter sa communication, la délégation ukrainienne à y répondre et chaque Partie à répondre à la présentation de l'autre.
6. Les deux délégations ont également répondu aux questions posées par les membres du Comité, qui ont engagé avec elles un dialogue pour obtenir des informations plus détaillées. Après avoir écouté les deux parties, **le Comité a établi un projet de conclusions et de recommandations et a décidé de poursuivre ses travaux à sa prochaine réunion.**

III. AUTRES QUESTIONS

7. Le Comité a examiné son projet de rapport à la Réunion des Parties et a décidé de le revoir à sa prochaine réunion.
8. Les participants à la réunion ont discuté des préparatifs de la visite en Arménie d'un consultant, comme suite aux travaux menés par le Comité à sa onzième réunion (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/4, par. 10 à 13).
9. **Le Comité a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait à Genève du 30 octobre au 1^{er} novembre 2007.**
10. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 28 juin 2007.